

H-France Forum, Volume 1, Issue 1 (Winter 2009), No. 3

Rachel Ginnis Fuchs, *Contested Paternity: Constructing Families in Modern France*. Baltimore: Johns Hopkins University Press, 2008. xii + 368 pp. Photos, notes, index, bibliography. \$55.00 U.S. (hb). ISBN 978-0-8018-8832-8.

Review Essay by Florence Rochefort, CNRS.

Rachel Fuchs offre dans son livre *Contested Paternity*, un panorama riche et subtil de l'histoire de la recherche en paternité et, à travers elle, des principales évolutions de la Révolution française à nos jours du statut de l'enfant naturel et de la famille en France. L'imbrication des relations père/mère/société/Etat est si présente qu'on pourrait presque parler d'histoire de la parentalité, selon le langage sociologique d'aujourd'hui. Un des intérêts du livre réside déjà dans sa méthode d'approche croisée d'histoire sociale, politique, culturelle et genrée de la paternité, à partir de la législation et d'études cas. Les archives judiciaires, la presse, les débats parlementaires et les analyses juridiques produites aux différentes époques considérées constituent les sources principales. La familiarité de l'auteure avec l'histoire des femmes et la société françaises lui permet de développer un brillant point de vue synthétique avec précision et fluidité sur les spécificités de chaque étape : de la Révolution française jusqu'au code civil qui interdit la recherche en paternité, des premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'aux années 1840 où domine le conservatisme catholique, des années suivantes jusqu'à la loi de 1912 qui lève l'interdiction de la recherche en paternité, puis des années 1930 jusqu'aux années 1950, pour aborder enfin, plus rapidement, les principales évolutions contemporaines.

Le XIX<sup>e</sup> et le premier XX<sup>e</sup> siècle sont les périodes les plus riches en dépouillement de sources judiciaires de première main. L'étude de la jurisprudence et des témoignages produits pendant les enquêtes permet à Rachel Fuchs de confronter les conceptions de l'ordre social aux interprétations divergentes selon les juges et les contextes. L'auteure s'attache aussi aux stratégies individuelles déployées sur la scène juridique selon les capacités d'agir de chacun au sein de son tissu relationnel et en fonction de schémas narratifs relativement prédéterminés: la fille séduite et l'homme ingrat ou la fille immorale et l'homme floué, l'honneur perdu de l'un ou de l'autre, provenant en fait le plus souvent du même milieu social. La métaphore du théâtre de la justice trouve là tout son intérêt, mais il reste difficile d'apprécier de quelle marge de manoeuvre disposaient les femmes plaignantes et plus difficile encore de deviner ce qui s'était tramé dans leur vie en deçà de leur rôle de fille séduite. Après avoir, en histoire des femmes, longtemps trop insisté sur le statut de victimes des femmes, n'est-on pas enclin désormais à surestimer quelque peu leur capacité d'agir?

L'appréhension du fait juridique dans sa globalité suppose de prendre en compte l'élaboration de la loi autant que son contournement, l'évolution de la norme, des représentations de genre et de la sexualité hors mariage, les différents régimes de preuves, les analyses juridiques et féministes et les stratégies individuelles. Ainsi à travers cette histoire de la recherche de la paternité, c'est la complexité de la construction sociale de la paternité qui est restituée par l'auteure, au-delà des évidences du code civil et d'une morale bourgeoise qui craint au plus au point l'introduction du bâtard dans la famille et sacralise le mariage, même en tant qu'acte civil. Rachel G. Fuchs nous

prouve qu'il est possible de cerner historiquement un processus social aux ramifications multiples. Le conflit des sexes autour de la paternité s'avère un analyseur privilégié de l'ordre social, de la morale et d'une histoire relationnelle des rapports hommes/femmes qui vient utilement compléter les travaux sur l'histoire de la maternité, ceux notamment de l'auteure comme ceux d'Anne Cova, d'Yvonne Knibiehler ou de Françoise Thébaud. [1]

On perçoit à travers l'ouvrage de Rachel G. Fuchs cet équilibre si difficile à restituer entre le poids oppressif et normatif des idéologies dominantes et leurs relatifs échecs à régenter entièrement les rapports sociaux. La préservation du mariage et de la liberté sexuelle masculine prédomine, mais elle s'assouplit face aux situations concrètes de plaintes et au souci de protéger l'enfant naturel s'il n'est pas adultérin. En effet, à partir des années 1840, les juges octroient plus facilement qu'auparavant aux femmes plaignantes le droit à des subsides payés par le père, contournant alors l'article 340 du Code civil d'interdiction de recherche en paternité pour faire valoir l'article 1382 qui oblige celui qui a commis un dommage à autrui à le réparer, notamment en payant. Les magistrats qui ont recours à cet article considèrent que la plaignante, s'il est prouvé qu'elle est honnête et de bonne réputation, a subi un dommage que le père supposé, déclaré fautif, doit réparer. Mais il ne s'agit alors que d'enfants naturels dont le père putatif n'est pas marié. La justice exige qu'il assure les besoins de l'enfant sans qu'il ait à donner le droit à son nom et à son héritage. On constate ainsi que la prise en compte du « concubinage notoire » précède très largement son officialisation légale—une prise en compte qui ne vaut pas comme reconnaissance dans un sens moral, mais comme une forme de reconnaissance d'un fait social. La jurisprudence reflète ainsi des changements sociaux et des changements des mentalités que la simple prise en compte de la loi ne permet pas de saisir.

La perspective de longue durée adoptée dans l'ouvrage et les ponctuations comparatives internationales permettent de mesurer la forte inertie législative française sur les questions familiales, finalement plus lourdes encore qu'à propos de la citoyenneté politique, pourtant déjà tardivement concédée. Le poids du catholicisme sur ces questions se révèle tout à fait déterminant, comme le souligne Rachel G. Fuchs. Cette imprégnation catholique, malgré la spécificité des années du régime de Vichy, tisse une continuité, que soulignent la législation sur la recherche en paternité comme celle sur les droits civils des femmes mariées, [2], entre la fin des années 1930 et les années d'après la deuxième Guerre Mondiale. Malgré la diversité interne du catholicisme et même au sein d'un catholicisme rallié en grande partie à la laïcité, inscrite dans la constitution en 1946, la question des mœurs et des femmes, intimement liées, sont un enjeu majeur pour préserver des valeurs chrétiennes dans une République laïque. Le changement profond des années 1960 n'en paraît que plus fondamental.

La loi de 1955 marque la première étape de ce mouvement de profonde transformation des structures familiales et du droit civil, à la fois imbriquées dans les mutations de genre et distinctes des mobilisations féministes radicales. L'histoire de la famille et de la parentalité croise l'histoire des droits des femmes et du féminisme sans se confondre avec elle. Leur rapprochement nous apporte bien des éléments de réflexion. Comme le souligne Rachel G. Fuchs, les féministes jouent un rôle non négligeable dans l'élaboration et le vote de la loi de 1912 qui lève l'interdiction de la recherche en paternité et l'on peut rappeler que cette réforme est au programme du mouvement pour les droits des femmes déjà à la fin des années 1860.

Leur rôle est moins évident dans les législations suivantes. C'est moins le mouvement féminisme radical, qui n'apparaît qu'en 1970, qui est concerné que celui, plus modeste, du féminisme modéré, plus institutionnel et héritier de la IIIe République qui se manifeste. Il ne joue cependant pas un rôle moteur dans les réformes égalitaires de la famille.[3] Il est ainsi de la réforme de 1955 et de 1972 sur les enfants naturels, comme des réformes de 1965 sur les régimes matrimoniaux et celle de 1970 qui substitue l'autorité parentale à l'autorité paternelle

du chef de famille (ces dernières venant annuler les restrictions imposées par les catholiques à la loi d'égalité civile de 1938). Ces profondes réformes de la famille et du droit des enfants naturels suivent dans une certaine mesure leur propre logique législative, indépendamment des droits des femmes, et si la juriste Marcela Iacub attire l'attention sur la nouvelle prééminence du biologique depuis les années 1970 dans l'approche de la maternité, elle en attribue à tort la responsabilité au féminisme.[4]

Les mutations en cours en ce qui concerne la parentalité dans la société française, étudiées en particulier par l'historienne et anthropologue Agnès Fine, nous ont familiarisé ces dernières années avec une interrogation sur les modes de filiation et la prégnance historique en France de la fiction biologique qui a rendu longtemps opaque les distinctions entre géniteurs et parents.[5] Le parent est-il celui qui transmet ses biens et son nom ? Celui qui donne naissance ou celui qui élève l'enfant ? Le débat sur l'homoparentalité, l'adoption, la procréation médicalement assistée et la pluriparentalité en France soulève ces questions fondamentales de redéfinition de la fonction parentale et des règles juridiques qui la constituent, comme le rappelle le dernier chapitre du livre. Les pratiques sociales et la jurisprudence indiquent encore aujourd'hui un décalage frappant avec la norme légale et esquissent une reconnaissance de l'homoparentalité. L'apport du livre de Rachel G. Fuchs ne concerne ainsi pas que le milieu des historiens, il intervient aussi dans le débat contemporain en démontrant notamment l'historicité des divisions de la fonction paternelle.

## NOTES

[1] Fuchs Rachel G., *Poor and Pregnant in Paris: Strategies for Survival in the Nineteenth Century*. New Brunswick, N.J. : Rutgers University Press, 1992 ; Anne Cova, *Maternité et Droits des femmes en France (XIXe-XXe siècles)* (Paris, Antrhopos 1997), Yvonne Knibiehler et Catherine Fouquet, *L'histoire des mères* (Paris, Montalba, 1980) ; Knibiehler (dir.), *Maternité, affaire privée affaire publique* (Paris, Bayard, 2001) ; Françoise Thébaud, *Quand nos grands-mères donnaient la vie* (Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1986).

[2] Florence Rochefort, « Laïcisation des mœurs et équilibre de genre, le débat sur la capacité civile de la femme mariée (1918-1938) », *Vingtième Siècle Revue d'histoire*, n° spécial 87 « Laïcité, Séparation, sécularisation 1905-2005 » (juillet-septembre 2005): 129-141.

[3] Sylvie Chaperon, *Les années Beauvoir 1945-1970* (Paris, Fayard, 2000).

[4] Marcela Iacub, *L'Empire du ventre. Pour une autre histoire de la maternité* (Paris, Fayard, 2004), p. 259 notamment.

[5] Agnès Fine, « Vers une reconnaissance de la pluriparentalité ? », *Esprit* « L'un et l'autre sexe », n°273 (mars-avril 2001): 40-52.

Florence Rochefort  
Chargée de recherche au CNRS  
GSRL Groupe Sociétés Religions Laïcités, (EPHE/CNRS)  
Florence.rochefort@wanadoo.fr

Copyright © 2009 by H-France, all rights reserved. H-France permits the electronic distribution of individual reviews for nonprofit educational purposes, provided that full and accurate credit is given to the author, the date of publication, and the location of the review on the H-France website. H-France reserves the right to withdraw the license for redistribution/republication of individual reviews at any time and for any specific case. Neither bulk redistribution/republication in electronic form of more than five percent of the contents of *H-France Forum* nor re-publication of any amount in print form will be permitted without permission. For any other proposed uses, contact the Editor-in-Chief of H-France.

H-France Forum, Volume 1, Issue 1 (Winter 2009), No. 3